

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Pêche à l'aimant Des règles à respecter

La pêche à l'aimant est une pratique qui tend à se développer.

Bien que présentée comme une dépollution bénévole des cours d'eau, cette activité est considérée comme **illégal** si elle est effectuée sans autorisation administrative.

Le préfet du Morbihan rappelle la réglementation en vigueur qui est identique aux règles encadrant la détection d'objets enfouis, laquelle précise, que :

- sur les **terrains privés** (forêts, terrains, puits, étangs ...) **l'autorisation du propriétaire est requise**. En outre, si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie, **l'autorisation du préfet est obligatoire**.
- dans les **cours d'eau**, lacs, rivière, fleuves et canaux, **l'autorisation de l'État**, propriétaire des biens sous-marins, **est requise**.

Ce rappel de la réglementation vise à appeler l'attention sur les risques encourus. En effet, **cette pratique peut avoir pour conséquences la découverte fortuite d'une munition** dont la manipulation est susceptible d'engendrer les risques suivants :

- explosion de la munition
- fuite d'un produit incendiaire pouvant entraîner une auto-inflammation,
- fuite d'un agent toxique de guerre pouvant créer une intoxication ou une contamination
- détournement de la munition pour une action malveillante.

En cas de découverte fortuite d'une munition :

- Interdisez à quiconque d'y toucher. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.
- Marquez l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs.
- Restez discret pour éviter d'attirer les curieux.
- Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police, ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent

La préfecture du Morbihan appelle à la vigilance, à la responsabilité et au respect de cette réglementation pour la sécurité de tous.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan